

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 6 mai

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, salle du conseil municipal
sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mercredi 30 avril 2025

OBJET : DELIBERATION N°7 - Garantie d'emprunt pour la société ERILIA

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
M. Laurent Portelli
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafox
M. Jean-Marie Fort
Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Fabienne Bermond représentée par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Sylvie Daniel représentée par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

Secrétaire de séance : M. Laurent Portelli

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2025

N° 7

Rapporteur : M. Jean-Paul GENIEYS, Adjoint aux finances

Service : Finances

Objet : Garantie d'emprunt pour la société ERILIA

Classification : 7 – Finances – 7.3 - Emprunts

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2305 du Code Civil,

VU la délibération n°28 du 15 décembre 2022 accordant une subvention à Logirem pour la réalisation de logements sociaux 141 Route de Laghet,

VU la convention signée le 23 février 2023 avec Logirem pour la réalisation de l'opération « Villa Victor »,

VU le Contrat de Prêt N° 163893 en annexe signé entre la société ERILIA, ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la fusion d'Erilia et Logirem le 1^{er} juillet 2024,

Considérant que la convention signée le 23 février 2023 prévoit une garantie à 100% des emprunts contractés pour ce projet,

Considérant que la commune a obtenu la réservation de 8 logements sur les 23 logements du programme,

Considérant le travail partenarial avec la Métropole Nice Côte d'Azur qui met ses 2 logements réservataires à la disposition du service logement du CCAS,

Considérant la volonté de la commune d'assurer un équilibre territorial sur la gestion des logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Accorde** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 210 896.00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 163893 constitué de 4 lignes de prêts.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 210 850 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

- **Accorde** la garantie de la collectivité pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **Engage** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Laurent PORTELLI,

Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil : Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 6